78e ANNEE. — N° 43. MERCREDI 13 AVRIL 1938.

25 c.

Journal du Lot

25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5899 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....			1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....			2 fr. 25
RECLAMES 3e page	(— d° —).....		3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....		6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Quelques aperçus des dangers mortels auxquels la société française vient d'échapper !...

Il n'est pas trop tard pour parler encore des projets financiers que le ministère Blum avait présentés au Parlement. Au contraire. Il faudra s'en bien souvenir, car c'est sur eux, document irréfutable, qu'on peut juger le Front-populaire-socialiste tel qu'il fut et voulut être. Il y avait mis le plus pur de sa doctrine et sa plus chère pensée.

Ces projets, c'est contre les classes moyennes qu'ils étaient dirigés... Ces classes moyennes que le marxisme déteste par dessus tout, parce qu'elles sont la négation radicale de sa théorie dont leur existence prouve la fausseté et parce que le marxisme ne pourrait s'établir qu'après les avoir fait disparaître...

Il lui faut deux « classes », seulement : celle des grands capitalistes et de l'autre côté une immense foule de non-possédants. Les projets financiers étaient destinés à commencer la réalisation de ce beau plan. On les avait conçus comme un rouleau compresseur sous lequel devait être écrasé ce qui reste en France des classes moyennes, après deux ans de Front populaire.

⁂

Oui, les grands trusts, les puissances bancaires, la haute finance pouvaient remercier M. Blum qui les avait soigneusement ménagés. Sur ces « grandes congrégations économiques », nos marxistes font parfois des déclamations de parade à l'usage des gogos. Mais leurs actes gouvernementaux c'est contre la paysannerie qu'ils les dirigent et contre tous ces citoyens de condition modeste, qui, dans leurs métiers divers, forment la solide armature et l'élément producteur du pays...

Contre eux, le ministère Blum avait inventé ce qu'il appelait d'un mot hypocrite « *le prélèvement sur le capital* ». Formule de mensonge pour tromper ceux qui jugent une boutique sur l'enseigne ! Ce « prélèvement »ne frappait que les « personnes physiques ». Il ne touchait donc pas les sociétés anonymes, les puissants organismes financiers et économiques.

Contre les classes moyennes le ministère Blum avait inventé « *l'impôt sur la rente* », parce que celle-ci est entre les mains des Français petits et moyens, parce que les grands trusts et la haute finance, dédaignant ces papiers à modestes revenus fixes, opèrent sur des titres industriels, des actions de sociétés qui sont les seules valeurs spéculatives... amoureusement épargnées par les projets socialistes !

⁂

Alors, pour que ces impôts soient productifs, pour que ces « prélèvements » fassent entrer de l'argent dans les caisses de l'Etat, qui donc aurait dû passer sous le grand pressoir ?

Notre excellent confrère, *Le Front économique*, « organe de la Confédération générale des syndicats de « classes moyennes », répond à cette question :

« *Encore une fois, écrit-il, ce seront « les classes moyennes : le paysan « qui, à force d'économies, a arrondi « son lopin de terre; le petit commerçant propriétaire de sa boutique ; « le petit industriel qui a investi tout « son avoir dans son usine ; l'artisan « qui possède un atelier et quelques « instruments de travail ; le petit « épargnant qui, confiant dans la signature de l'Etat, a acheté des titres de rentes françaises Ce sont « ceux-là — et ceux-là seuls — qui « payeront l'impôt sur le capital. Ce « sont ceux-là — et ceux-là seuls — « qui seront pressurés, étrillés, ré- « duits, pour la plupart, à la misè- « re ! »*

Tel était le but poursuivi. Refouler dans le prolétariat ces Français dépouillés et exaspérés. Augmenter le nombre des malheureux pour augmenter le nombre des révolutionnaires !

⁂

Il aurait suffi de quelques coups bien appliqués de cette pompe à finances pour les vider de toute substance et les dessécher jusqu'à l'os.

En effet, où auraient-ils pris l'argent pour payer ces impôts et prélèvements supplémentaires ? De dispo-nibilités financières, ils n'en ont pas. Toute leur fortune est incluse dans leur terre, leurs ateliers, leur outillage que leur travail fait fructifier !... Alors ? Eh ! bien, il aurait fallu emprunter et s'endetter, vendre ou hypothéquer le champ, le magasin, l'usine...

A qui emprunter ? Comme l'a dit M. Caillaux, à des banques qui auraient « écumé » villes et campagnes ! Et l'on aurait assisté à cette immense mise à l'encan du patrimoine national si laborieusement formé, à cette lamentable liquidation de tant d'avoirs familiaux, à cet appauvrissement systématique du pays ordonné par l'Etat et réalisé sous le contrôle et la vérification de ses agents !

Tels sont quelques aperçus des dangers mortels auxquels la société française vient d'échapper !... De justesse !

⁂

Maintenant, les entrepreneurs de démolition ne sont plus au pouvoir ! Le Sénat en a écarté M. Léon Blum, ce Génie des ruines !

Pour refaire ce qu'ils ont défait, il faut à la France un gouvernement de redressement et de reconstruction qui s'ingénie à développer le revenu public au lieu de le détruire, un gouvernement qui travaille en vue de la paix. Et d'abord, si possible, de la paix sociale, de la paix entre Français.

Le nouveau gouvernement que vient de former M. Daladier saura-t-il et pourra-t-il réaliser de si beaux espoirs ?...

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Histoire vraie

Un Anglais — nous l'appellerons John pour les besoins de notre explication ; son vrai nom est très connu dans les milieux industriels britanniques et nous ne nous croyons pas le droit de le publier pour le moment — donc un Anglais nommé John s'était établi avant la guerre à Dantzig où il avait monté une importante affaire de constructions maritimes. Affaire prospère et qui lui permettait, deux ans et demi avant la grande tourmente qui allait dévaster l'Europe, d'épouser la fille d'un gros commerçant de la ville. John était en passe de mener la vie la plus paisible, la plus bourgeoise, la plus pantouflarde qui se puisse rêver... Pauvre John !

La guerre. Notre Anglais rejoint aussitôt son pays convaincu, comme tant d'autres, qu'il se séparait de sa femme pour quelques semaines, quelques mois, tout au plus. Et c'est la catastrophe que nous savons, John s'est engagé, un des premiers, dans l'aviation anglaise. Des nouvelles de Dantzig lui parviennent régulièrement par la Hollande ; sa femme l'attend, a confiance, l'encourage ; ces mauvais jours passeront ; ils connaîtront un bonheur nouveau. Puis, soudain brutalement, plus une lettre... Rien. Un silence total. C'est que John a passé pour tué. Sa femme, là-bas, porte le deuil. Et bientôt, désespérée, elle s'enrôle dans la Croix Rouge allemande, demande à être envoyée sur les lointains champs de bataille.

De tout cela, John, sur le front français apprend une partie. Pas tout. Il sait, on lui a dit que « sa veuve » servait dans une ambulance du front ouest. Rien de plus. Lui se bat, bravement, jusqu'en 1918.

En août 1918, au cours d'un bombardement de nuit son avion est abattu ; il sort de cette chute, grièvement blessé, est hospitalisé dans une formation du front... Non, vous n'y êtes pas encore... et guérit. Mais durant sa convalescence feuilletant les collections de revues et journaux de la guerre, il tombe sur une nouvelle qui le torturera pendant des années : une des bombes lancées par son escadrille, en 1917, a détruit une ambulance allemande, tué vingt blessés et trois infirmières — dont sa femme. Qui dit que cette bombe n'est pas tombée de son avion ?

Les jours cependant passent, calment son effroyable angoisse. C'est l'armistice. Il rentre en Angleterre, fait liquider ses affaires dantzicoises, d'ailleurs tombées à rien, par un homme d'affaires, part pour la Palestine, le désert d'Asie orientale, se consacre aux fouilles faites sur les emplacements des anciennes capitales. Ninive, Persépolis ; pendant un rapide séjour à Londres, en 1923, il se remarie, il a en 1924 un fils. Il repart pour la vallée du Tigre. Voyages divers de Londres à Mossoul, de Mossoul à Londres. L'an dernier, une rixe avec des chameliers transjordaniens. Il reçoit un coup de couteau, est hospitalisé à Jérusalem.

Une infirmière aux traits douloudeux, se penche sur son lit. Un double cri. Sa femme ! sa première femme ! Elle n'était pas plus morte que lui : deux fausses nouvelles avaient causé la plus cruelle des méprises.

Tenez-vous bien : aujourd'hui notre John est traduit devant les tribunaux... pour bigamie !

Informations

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Voici la composition du nouveau ministère :

Présidence du conseil, défense nationale et guerre, M. Edouard Daladier.
Vice-présidence et coordination des services de la présidence du conseil, M. Camille Chautemps.
Justice, M. Paul Reynaud.
Affaires étrangères, M. Georges Bonnet.
Finances, M. Marchandeau.
Economie nationale, M. R. Patenotre.
Intérieur, M. Albert Sarraut.
Air, M. Guy La Chambre.
Marine militaire, M. Campinchi.
Education nationale, M. Jean Zay.
Colonies, M. Georges Mandel.
Agriculture, M. Queuille.
Commerce, M. Gentin.
Travaux publics, M. L.-O. Frossard.
Travail, M. Ramadier.
P.T.T., Julien,
Marine marchande, M. de Chappedelaine.
Pensions et anciens combattants, M. Champetier de Ribes.
Santé publique, M. Rucart.

Le nouveau ministère ne comporte pas de sous-secrétariats d'Etat.

Le gouvernement de M. Daladier est le 105e de la IIIe République et le 5e de la seizième législature. C'est le 3e ministère que constitue M. Daladier.

Le nouveau ministère comprend neuf membres du Cabinet précédent. Les membres du Gouvernement se répartissent ainsi par masses politiques : 12 radicaux-socialistes, 3 membres de l'Union socialiste et républicaine ; 1 membre de l'Alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants, 1 membre du groupe des indépendants républicains ; 1 membre du parti démocratique populaire ; un membre de la gauche démocratique et radicale indépendante.

Election sénatoriale

Une élection sénatoriale a eu lieu, dimanche, dans la Seine, pour pourvoir au remplacement de M. Auray, membre de l'U.R.D., décédé.

Voici les résultats :

Inscrits, 1.252 ; votants, 1.246 ; blancs et nuls, 14 ; suffrages exprimés, 1.232.

Ont obtenu :

MM. Victor Constant (U.R.D.), 627 voix (élu) ; Georges Marrane, communiste. 590 ; Blum, 4 ; Lemarchand, 3 ; Dubois, 2 ; divers, 6.

Election législative

Dimanche a eu lieu, à Céret, le scrutin de ballotage de l'élection législative.

Voici les résultats :

Ont obtenu :

MM. Louis Noguères, S.F.I.O., 9.705 voix (élu) ; Marcel Vigo, P.S.F., 2.008 voix.

Au groupe parlementaire franco-belge

Trente-quatre députés appartenant aux partis catholique libéral et socialiste ont décidé de former un groupe parlementaire franco-belge.

Le projet de charte constitutive du nouveau groupe affirme la nécessité pour la Belgique « de sauvegarder la souveraineté de sa politique internationale et de travailler à l'amélioration des relations économiques et intellectuelles que la Belgique entretient avec la France voisine et amie et meilleure cliente de la Belgique ».

En Espagne

La journée de dimanche a été sur tous les fronts, la plus calme depuis une quinzaine. Du nord au sud, les nationalistes ont marqué une pause nécessaire pour organiser le terrain conquis, pour regrouper les forces et préparer de nouvelles opérations.

Toutefois les troupes navarraises et galiciennes du général Alonso Vega sont arrivées dans la matinée à dominer, sans lutte, le village de Chert, situé à six kilomètres au nord de San Mateo et à vingt-neuf kilomètres de Vinaroz, c'est-à-dire de la mer. A cet endroit, les nationalistes se trouvent sur le versant oriental de la sierra Turmeil. A partir de là, le terrain vers la mer s'offre en pente douce.

Des miliciens passent la frontière

Dimanche matin, 200 miliciens, officiers en tête ont franchi la frontière. Ils devaient être suivis de 300 autres, dimanche après-midi. Après le referendum d'usage ils ont été refoulés sur la frontière espagnole, via Cerbère.

Les conversations anglo-italiennes

Lord Perth, ambassadeur de Grande-Bretagne, s'est entretenu avec le comte Ciano.

Le bruit court que cet entretien serait le dernier, les négociations anglo-italiennes étant arrivées à leur conclusion.

M. Igram, qui est attendu de Londres ce soir, viendrait à Rome pour collaborer à la rédaction de l'accord.

Le plébiscite autrichien

Le docteur Burckel a proclamé le résultat global suivant du plébiscite pour toute l'Autriche :

Nombre total des votants : 4.284.795 ; nombre de « oui » : 4.273.884, ce qui représente un pourcentage de 99,75 0/0.

En Russie

La cour suprême de la République autonome tatare, siégeant à Kazan a condamné à mort, le 7 avril, sept anciens fonctionnaires du commissariat de l'agriculture de cette République, membres de l'organisation, contre-révolutionnaire des trotskistes et droitiers, qui se livraient au sabotage agricole.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce, dans les milieux anglais, bien informés qu'il est probable que le roi Georges VI se rendra aux Indes dans le courant de l'année 1940.

— A la suite des récents événements qui ont agité l'Europe, le gouvernement hollandais a décidé de maintenir la classe actuelle sous les drapeaux.

— La présidence du conseil italien annonce que le grand discours de politique étrangère de M. Mussolini ne sera prononcé que le 14 mai, à 11 heures du matin à Gênes. Ce discours traitera principalement de l'accord anglo-italien et peut-être des rapports italo-français.

— Le vapeur grec « Mount-Kyllene » (5.313 tonnes), a été coupé en deux dans l'Atlantique, à quelques 300 milles au nord des Açores, à la suite d'une explosion de chaudières.

— On annonce qu'un service aérien quotidien transatlatique pour les passagers et le courrier, sera inauguré à fin juillet ou au commencement août, entre New-York et Foynes (Irlande).

— Dans le département de l'Orne des centaines d'hectares de forêt ont été détruits sur le territoire des communes des Chachains et de Rouperroux. Dans l'Eure, également à Criquebeuf-sur-Seine, 150 hectares ont été détruits.

NOS ÉCHOS

Hygiène.

A la suite d'une bénigne maladie, un brave homme se vit ordonner par le médecin en guise de traitement, d'aller prendre un bain.

Tout ému notre homme s'y rend, mais ne revient chez lui qu'au bout de trois longues heures.

— Mais qu'as-tu donc fait ? lui demanda sa femme.

— Ben, figure-toi qu'après le bain, je me suis rhabillé, et au moment de m'en aller je me suis aperçu que je n'avais pas mon gilet. J'ai cherché partout, impossible de le retrouver.

Les deux époux discutèrent longuement de ce cas extraordinaire, car le gilet était vieux et ne contenait pas d'argent. Puis l'on classa l'affaire.

Quelques mois plus tard, le docteur profita d'une nouvelle visite au ménage pour ordonner un nouveau bain.

Notre homme s'en fut encore à l'établissement et revint, cette fois, triomphant.

— Tu sais, dit-il à sa femme, je l'ai retrouvé, mon gilet.

— Eh bien, où était-il ?

— Sous ma chemise...

Incroyable mais vrai.

Pour subvenir aux frais occasionnés par l'éducation de son fils, un brave Polonais s'était mis, après son travai de la journée, chauffeur de taxi de nuit.

Il pratiquait son métier depuis un certain temps, quand un soir, après avoir transporté des touristes américains, il trouva dans sa voiture un portefeuille contenant plus de 4.000 dollars. Aussitôt il se mit à la recherche de ses clients, les retrouva non sans peine et reçut en récompense un pourboire insignifiant.

La presse polonaise s'empara de l'affaire et fit grand scandale.

Le président Mosciki convoqua le chauffeur, le félicita chaudement et prit à sa charge l'éducation du jeune fils du brave homme.

Vexés et honteux de l'attitude de leur compatriote, les représentants d'une grande marque d'automobile américaine se présentèrent chez le chauffeur de taxi et lui offrirent une superbe voiture en dédommagement.

Voilà, n'est-ce pas, un vrai conte de fée.

Regret.

Le mariage moderne ressemble à une pâtisserie.

— Comment cela ?

— C'est simple, un homme prend ce qui a l'air bon et le paie plus tard.

LE RÉGIME FISCAL DES SUCCESSIONS AGRICOLES ET ARTISANALES

Sous ce titre, MM. A. de Monzie et G. Sindou viennent de publier chez Flammarion (éditeur, 26 rue Racine, à Paris) une brochure sur l'exonération fiscale des petites successions rurales en ligne directe. Pour faire comprendre l'intérêt et la portée de cette réforme, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de reproduire ci-dessous l'introduction dont M. de Monzie a fait précéder ce travail que tous nos agriculteurs devraient connaître. La voici :

⁂

Interrogé par M. Decharme au cours de son enquête sur l'Exode rural, je lui ai répondu par une lettre que *le Temps* a publiée dans son numéro du 4 janvier 1938 et qui, à mes yeux, constitue la nécessaire introduction au travail dont l'Encyclopédie paysanne veut bien assurer la publication pour avertir les ruraux de leurs droits les plus récents :

Représentant le Lot depuis plus d'un quart de siècle, je suis, en effet, qualifié par le long exercice de mon mandat pour fournir un témoignage dans l'enquête que vous avez ouverte sur le dépeuplement de nos campagnes françaises. Déjà, il y a queques années, Ludovic Naudeau avait emprunté au Lot les plus vastes images de cette désertion rurale qu'il décrivait avec épouvante. Depuis l'exode a continué et continue à l'appel des villes, sous l'influence des lois sociales en vertu de ce pouvoir d'attraction qu'exerce dans la masse paysanne la promesse du revenu fixe.

Mais à l'origine, l'abandon du champ familial tient au morcellement excessif des patrimoines. La propriété, en suite des partages successoraux et des prélèvements fiscaux, devient trop menue et ne nourrit plus son propriétaire dès qu'il a charge de famille. Pendant la guerre, les allocations, après la guerre les pensions ont masqué le déficit au village ; la hausse des produits agricoles avait d'ailleurs amélioré la condition des exploitants directs de la terre.

La déflation des prix et les incertitudes de la monnaie ont rouvert dans l'économie de nos campagnes une crise qu'avait apparemment conjurée une période d'insouciante prospérité. Plus d'achats en vue du renouvellement de l'outillage et plus d'hypothèque à cause du risque de dépréciation des capitaux. Pas de transactions immobilières, faute d'acheteurs : le petit domaine reste aux mains de son possesseur qui, ne pouvant payer les nouveaux salaires et supporter le poids des allocations familiales, exploite tout juste la portion de biens correspondant à ses propres facultés de travail. A peine a-t-il du numéraire pour acquitter l'impôt foncier, lequel est peu élevé. Les centimes départementaux dont le vote est exigé par l'entretien d'un réseau routier étendu et par les dépenses de l'assistance médicale gratuite deviennent excessifs par rapport aux faibles ressources des contribuables fonciers. Dans de telles conditions, il faut prévoir et redouter la disparition de cette petite propriété rurale que célébrait naguère le lyrisme oratoire de Paul Deschanel : « Paysan de France, éternel idéaliste... » Un tel idéalisme ne saurait tenir longtemps encore devant le réalisme brutal de la détresse.

La plupart des programmes électoraux de mai 1936 portaient l'assurance d'une revalorisation des produits agricoles : les élus du Front populaire ont pensé que cette revalorisation serait effectuée au moyen de ces offices dont l'Office du blé est le type accompli. L'expérience n'a pas été généralisée : en son état actuel, elle ne saurait bénéficier à des régions qui consomment pus de blé qu'ils n'en récoltent et vivent sous un régime patriarcal d'échanges. Ceux qui pratiquent ces échanges avec le meunier et le boulanger ne connaissent de la législation nouvelle que son formalisme, ses contrôles, ses procès-verbaux. Au surplus la protection accordée aux produits a nécessairement un caractère précaire et donc illusoire : il suffit d'un revirement du marché mondial pour fausser le jeu des dispositifs les plus ingénieux.

C'est le producteur et non le produit qui doit être protégé. Du moins je professe cette doctrine que j'ai tenté de fixer en texte. Mon initiative ne se compare point avec l'audace que manifeste la loi allemande du 29 septembre 1933 sur les fermes héréditaires. Mais cette loi du national-socialisme s'inspirait de conceptions qui nous sont étrangères : son but était moins de sauvegarder la propriété paysanne que la famille paysanne enracinée par dévolution successorale au même sol sacré... « sang et sol » ; n'empêche qu'au résultat de cette réglementation agraire toutes précautions sont prises en faveur de la ferme héréditaire contre l'endettement et le morcellement. L'*Ackernahrung*, définie par une loi de Weimar du 11 août 1919, devient ferme héréditaire, c'est-à-dire en définitive majorat paysan. Mais il s'agit toujours de biens dont l'étendue et la consistance permettent la subsistance d'un travailleur agricole et des siens. Cette exacte dimension de la terre mesurée à la capacité de son exploitant constitue la notion que j'ai prétendu mettre en valeur dans *l'article 18 de la loi du 31 mars 1931*, dont je fus l'auteur, mais non le rédacteur.

Qu'ai-je voulu ? Exonérer de tous droits la sucession rurale en ligne directe transmise par un agriculteur à son fils qui s'engage à continuer l'exploitation au moins pendant cinq ans, et à travailler la même terre que son père. Idée simple, facile à traduire dans une formule aisément intelligible. L'administration centrale, qui persuade aisément le ministre des Finances, ne leva son veto qu'à la condition d'inscrire dans mon article additionnel une référence à la législation sur le bien de famille dont l'insuccès est notoire puisque le nombre des biens insaisissables constitués en 1914 s'élevait à 243, à 246 en 1921 — soit un gain de trois unités en sept ans. — Législation de parade et dont l'inefficacité plaisait aux régies financières. J'ai eu le tort d'accepter une référence à ce leurre législatif.

En acceptant que l'exonération des biens ruraux se référât aux biens de famille mal définis par les lois des 12 juillet 1909 et 14 mars 1928, j'ai laissé à la Direction générale de l'Enregistrement la possibilité d'élever une controverse juridique chaque fois que se présentait ue situation de fait tant soit peu complexe. Cette exonération, en son principe, lui déplaisait pour les raisons mêmes indiquées par M. Abel Gardey au Sénat, à savoir l'inégalité introduite dans l'impôt successoral et plus encore le caractère d'exonération *in re*, attachée à la chose et non à la personne.

Néanmoins, le législateur ayant persisté à me donner raison et relevé de quarante à cinquante mille francs le plafond d'exonération, le ministre des Finances a peu à peu, par des décisions rendues sur cas d'espèces, levé l'interdit dont semblait frappé l'article 18 de la loi du 31 mars 1931. Une lettre de M. Georges Bonnet à moi-même adressée, relate et codifie ces décisions, qui forment une manière de jurisprudence. Désormais, les petites successions rurales en ligne directe sont effectivement et aisément exonérées : le corps notarial hostile à cette innovation, n'objecte plus que l'inscription hypothécaire prévue par la loi, fait perdre à l'héritier tout l'avantage de l'exonération, puisque les receveurs sont autorisés à ne pas requérir l'inscription, sauf le cas où il y a fraude évidente aux engagements légaux.

La petite propriété rurale se trouve donc primée et il convenait qu'elle le fût ; il conviendrait même qu'elle le fût davantage. Cette prime représente un sacrifice de recette pour la caisse d'amortissement, mais combien faible en regard des dotations consenties par le budget à d'autres catégories de citoyens dont le rôle apparaît moins essentiel à la vie de la nation et à l'équilibre de ses forces ! Pour mesurer l'intérêt de cette réforme mal connue et si lentement réalisée, il importe de rappeler que d'après la statistique successorale de 1935, il s'ouvre en France, sur 520.000 successions, 321.000 successions portant un actif inférieur à 50.000 francs : les héritages de ce volume constituent les 62 pour 100 du total annuel des héritages français et la représentation successorale de la classe moyenne française. En évaluant la part proprement agricole de cet avoir collectif, on appréciera l'avantage éventuel que les familles paysannes tireront d'un texte dont l'usage aura été trop longtemps différé.

Il va de soi que l'application de ce texte ne nous dispense pas de satisfaire aux deux revendications principales des ruraux : l'égalité des indemnités pour charges de famille et la retraite aux vieux.

Anatole DE MONZIE.

Amabilités.

L'électeur s'adressant au candidat député :

— Vous êtes un idiot.

Le candidat député. — Alors votez pour moi. J'ai tout ce qu'il faut pour vous représenter !

Idiotie.

— Il est vraiment ravissant, votre service à café !

— N'est-ce pas ?

— Oui. Dommage que les anses des tasses soient à gauche !...

LE LISEUR.

Chronique du Lot

VOTES DE NOS SENATEURS

Séance du 8 avril. Scrutin sur les projets financiers présentés par le ministère Léon Blum.

Ont voté contre : MM. Fontanille, Garrigou et Loubet.

Les projets ont été repoussés par 214 voix contre 47.

LE PROBLÈME DE L'ASSISTANCE DEVANT LE CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

M. le Préfet du Lot a décidé de soumettre à l'approbation du Conseil général du Lot, un projet de Règlement des Services de l'Assistance médicale gratuite.

Les syndicats médicaux et pharmaceutiques ont été invités à transmettre leurs observations à M. le Préfet du Lot.

Le Syndicat des pharmaciens s'est réuni le 5 avril et a précisé les termes de sa réponse et les modifications qu'il convient de demander.

Nous croyons savoir que le syndicat des médecins doit se réunir avant la session de mai du Conseil général du Lot.

Le Conseil général du Lot sera appelé au cours de sa session de mai à arrêter les termes du nouveau règlement. Le débat s'ouvrira devant le Conseil général, nous ne manquerons pas d'en rendre compte, et d'exposer les thèses en présence.

SUBVENTIONS ET EMPRUNTS POUR ÉLECTRIFICATION

Pour le Syndicat de Saint-Céré

M. de Monzie vient de recevoir de M. le Ministre de l'Agriculture une lettre où il l'informe que pour faire droit à sa demande il a décidé d'allouer un relèvement de 14.850 francs à la subvention déjà accordée au syndicat de Saint-Céré, pour l'extension de son réseau d'électrification aux communes de Saint-Jean-l'Espinasse, Saint-Céré et Saint-Médard. Ce qui porte le total de la subvention à 99 mille francs.

⁂

Pour le Syndicat de St-Denis-Catus

M. Louis Garrigou, ayant appuyé la demande d'emprunt de 3.100.000 fr. du syndicat de Saint-Denis-Catus pour ses travaux d'électrification, vient de recevoir du directeur de la Caisse de crédit, une lettre l'informant que le Conseil d'administration de cette caisse a décidé d'accorder une première tranche de 1.600.000 francs. Il sera statué sur le complément dans une très prochaine séance du Conseil d'administration.

⁂

Pour la commune de Mauroux

M. Garrigou, ayant appuyé la demande d'emprunt de 150.000 francs de la commune de Mauroux, pour ses travaux d'électrification, vient de recevoir du directeur de la Caisse de crédit une lettre, l'informant que le Conseil d'administration a décidé d'accorder le prêt demandé.

Intendance

M. Joubé, intendant militaire de 1re classe, rayé des contrôles de l'activité (retraite) est nommé dans le cadre auxiliaire de l'intendance au grade d'intendant militaire de 1re classe et affecté à la 17e région.

Affectations

Sont affectés au 16e tirailleurs sénégalais : MM. le lieutenant-colonel de Reviers de Maury, attendu d'Algérie ; le capitaine Angeli, attendu du Maroc ; les lieutenants Fontaine, attendu d'Indochine ; Berthet et André, attendus de Madagascar ; Rouges, attendu d'Afrique occidentale française ; le sergent-chef Lancon, attendu du Maroc.

Magistrature

M. Gary juge de deuxième classe au tribunal de première instance de Marennes, est nommé sur sa demande, juge au tribunal de Cahors, en remplacement de M. Testas.

Nous adressons à M. Gary, nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Le meurtre de Thédirac

La Chambre des mises en accusation de la Cour d'Appel d'Agen a rejeté la demande de mise en liberté provisoire formée par Bourdarie, l'auteur du meurtre de Thédirac, détenu à la prison de Cahors.

LOTERIE NATIONALE

Le Secrétariat général de la Loterie Nationale annonce que l'émission de la 5e tranche 1938 a été ouverte, le 11 avril.

Déclaration d'association

L' « Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « La Diane Pontcirquoise ». But : repeuplement et protection du gibier, destruction des nuisibles. Siège social : mairie de Pontcirq (Lot).

EDEN

MERCREDI, JEUDI, SAMEDI
et DIMANCHE (*en soirée à 21 heures*)
DIMANCHE (*matinee à 14 heures 45*)

Une œuvre puissante
Une magnifique réalisation

Sous les yeux d'Occident

AVEC

Pierre FRESNAY, Danièle PAROLA
Michel SIMON, J.-L. BARRAULT
et Gabriel GABRIO

LE 28e CONGRÈS DES TABACS

Le 28e Congrès des tabacs s'est ouvert à Agen, vendredi. La première journée a débuté par la réception des délégués venus non seulement des départements voisins, mais aussi d'Alsace, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie, du Nord, du Pas-de-Calais.

Samedi, M. Giresse, président de la Fédération nationale des planteurs de tabacs de France a ouvert la première séance, et a souhaité la bienvenue aux délégués.

M. Cossé, trésorier de la Fédération nationale, a donné lecture du rapport financier, et M. Emile Delmas, a donné lecture du rapport moral.

M. Solleville donne un compte-rendu des travaux du Comité technique des tabacs. M. Saint-Martin, au nom de la commission paritaire de l'année 1937, expose les difficultés, les tergiversations, les allées et venues qui ont été motivées par la mise au point du prix des tabacs.

M. Delbos donne ensuite connaissance des suites données aux vœux émis par le Congrès de Paris en 1937. Puis il soumet les vœux suivants examinés par la Commission.

« Premier vœu : que le prix d'achat des tabacs soit en fonction du prix de revient, en tenant compte des variations de cours dans les différents postes.

« Comme conclusion, votre commission des prix indique le prix qui doit servir de base et non pas le prix fixé par arbitrage l'an dernier, mais le prix demandé par les représentants planteurs en 1937 basé sur une augmentation de 50 0/0.

Deuxième vœu : Prime au triage et à l'homogénéité des balles à la présentation. Le congrès émet le vœu que les destructions soient prononcées par la commission toute entière avec arbitrage en cas de désaccord.

Cinquième vœu : La commission est unanime à demander la suppression de la prime de cru et la création d'un mode de rémunération plus équitable.

« Sixième vœu : La prime à l'écimage régulier fut l'objet également d'une large discussion et critiquée d'une façon générale, de sorte que la commission a conclu à ce que la prime soit accordée à partir d'un taux d'écimage moyen de 8 feuilles, résultat d'une tolérance de 3 taux d'écimage par parcelle. »

Ces vœux sont adoptés, ainsi que de nombreux vœux présentés par des délégués.

Après une motion de M. Macotte, tendant à l'intensification de l'action syndicale, motion adoptée à l'unanimité, le Congrès est terminé.

Le prochain Congrès aura lieu à Romans (Drôme).

Routes Nationales et Chemins de Grande Communication Cylindrages et revêtements

Opérations probables pendant la semaine du 11 au 16 avril 1938.

I. — Cylindrages

R. N., n° 673, de 49 km. à 50 km. 500, entre Rocamadour et Calès.

R. N., n° 140, de 8 km. à 13 km., entre Camburat et Pont-Aubard.

R. N., n° 703, de 35 km. à 36 kilomètres 400 entre Bétaille et Puybrun.

G. C. n° 16*a*, de 11 km. 400 à 13 km. 400, entre Prendeignes et le Colombier.

G. C. n° 13, de 0 km. 400 à 2 km. 500, entre Figeac et St-Georges.

G. C. n° 20, de 28 km. 500 à 30 km., entre Condat et les Quatre-Routes.

G. C. n° 6, de 8 km. 800 à 10 km. 940, entre Lavercantière et Thédirac.

II. — Approvisionnement de matériaux

R. N., n° 140, de 8 km. à 13 km., entre Camburat et Bonhomme.

R. N., n° 673, de 50 km. à 52 kilomètres 970, entre Rocamadour et Calès.

G. C., n° 41*b*, de 0 km. à 3 km. 500, entre Gréalou et St-Chels.

G. C., n° 2, de 60 km. 050 à 62 kilomètres 500, entre Figeac et Lissac.

G. C., n° 33*d*, de 6 km. à 8 km. 500, entre Faycelles et La Madeleine.

G. C., n° 48, de 16 km. à 22 km., entre Lacapelle et Leyme.

G. C., n° 12, de 39 km. 150 à 46 km., entre Uzech et Concorès.

G. C., n° 13, de 55 km. à 57 km., entre la N. 20 et Gigouzac.

G. C., n° 14*d*, de 0 km. 906 à 4 km., entre Reilhac et Fontanes-du-Causse.

G. C., n° 19, de 63 km. 280 à 67 km., entre Lalbenque et la N. 20.

G. C., n° 26, de 34 km. 400 à 37 kilomètres 400, entre Castelnau et St-Paul-Labouffie.

G. C., n° 36, de 16 km. 200 à 18 kilomètres 300, entre St-Vincent-Rive-d'Olt et Sauzet.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 13, JEUDI 14, SAMEDI 16
DIMANCHE 17 AVRIL (*en soirée à 21 h.*)
DIMANCHE (*matinée à 15 heures*)

Une ravissante comédie

Elvire POPESCO et Victor BOUCHER

DANS

L'Amant de Mme Vidal

d'après la célèbre pièce
de Louis VERNEUIL

EN COMPLEMENT :

LE FANTOME (Comédie gaie).
BÉBÉ D'EAU (dessin animé en couleurs).

GRAND RASSEMBLEMENT QUERCYNOIS AU HAVRE

Visite du Paquebot « Normandie » par la « Diane du Quercy », le dimanche 24 avril.

La Diane du Quercy a la joie d'informer ses sociétaires, amis et compatriotes, qu'elle organise pour eux, en plein accord et en toute amitié avec toutes les sociétés sœurs et amies du Haut, du Bas-Quercy et du Périgord : Amitiés Quercynoises, Enfants de Figeac, Cadets du Quercy, Foyer du Quercy, Périgord à Paris, Ingres, Amis d'André Lamandé, etc, etc..., la visite du splendide paquebot Normandie, le plus grand, le plus beau, le plus luxueux et le plus rapide du monde.

Magnifique voyage auquel tous les Quercynois de Paris et du Quercy avec leurs amis sont aimablement et très cordialement invités. Cette importante manifestation, qui fera date dans les annales des sociétés du Lot, sera présidée par notre éminent compatriote, membre de notre Comité d'honneur, M. Henri Cangardel, Administrateur-Directeur Général de la Compagnie générale Transatlantique, Président de l'Académie de Marine, entouré des Présidents ou des représentants des sociétés sœurs et amies.

Ce déplacement placé sous le régime de la franche gaieté se fera par train-Radio agrémenté d'un concert artistique et d'un très grand bal à bord... à l'aller et au retour. Il y aura beaucoup de jeunesse d'entrain et de joie.

Horaire du voyage : Rassemblement à 7 h. 30, au bureau du tourisme de la gare St-Lazare. Départ de St-Lazare, à 8 h. très précises. Arrivée au Havre, à 10 h. 45. Visite du paquebot à 11 h. Déjeuner à 13 heures. A 15 heures, visite du musée de la ville et de la Marine (entrée gratuite), et de la place Ste-Adresse avec son magnifique panorama.

Retour à Paris vers 20 h. Les fonds pourront être envoyés jusqu'au 21 avril, par versement au compte courant postal de la Diane du Quercy, n° 87-607, 1, rue St-Denis, Paris.

Les mercredi 20, jeudi 21, vendredi 22 avril, le montant du voyage pourra être versé de 14 h. 30 à 17 h. au bureau de M. Paul Cordié, président de la commission des fêtes, 2, rue de la Pépinière, 8e arrondissement. Tél. : Laborde 63-58.

Pour ceux qui n'auront pu effectuer le versement dans les conditions indiquées ci-dessus, ils pourront le faire le dimanche 24 avril, entre 7 h. et 7 h. 30 au bureau du tourisme de la gare St-Lazare où se tiendra Mlle Germaine Ganiayre, trésorière générale de la Diane du Quercy. Les places étant très limitées et pour permettre une bonne organisation du voyage, vous être priés de vous faire inscrire dès maintenant et au plus tard avant le 18 avril, dernier délai.

Coût du voyage 110 francs. Ce prix comprend : le voyage Paris le Havre, en train Radio. Le transport en autocar de la gare au paquebot et du paquebot au restaurant. La visite du paquebot et le déjeuner. Tous pourboires compris.

Pour tous renseignements et adhésions s'adresser par téléphone ou par lettre, au Président: Commandant Jean Bargues, 17, quai de Bourbon, Paris, 4e, Tél. : Odéon, 14-61, ou à Germaine Ganiayre, 9, Square d'Aquitaine, Paris, 15e Tél. : Botzaris, 67-72.

— Commandant BARGUES.

« VU A CAHORS ? »

Le Salon des Humoristes, actuellement ouvert à Paris, rue Royale, accroche à ses murs beaucoup de dessins, relativement peu de peintures. La plus importante de ces dernières, par ses dimensions et la plus vigoureuse de ton, produit sur le Cadurcien de passage, une impression singulière.

Ce tableau représente un enterrement. Le cortège passe devant la boutique d'un marchand de vins et atteint le sommet d'une montée déjà dépassé par le clergé que l'on voit à mi-corps.

Suit un corbillard cahotant, derrière lequel un flot de gitanes se presse, vêtues d'oripeaux multicolores et *menant en laisse un ours et un singe.*

Au-dessus de sa signature, le peintre à inscrit cette mention, qui laisse rêveur le Cadurcien... : « *Vu à Cahors* ».

Primes d'assurances !

Il y a plusieurs jours, M. Devez, propriétaire à Frayssinhes recevait la visite d'un agent d'assurances. Après quelques instants de conversation, M. Devez signa un contrat et paya une somme de 104 fr. 20, représentant le montant de la prime.

L'agent d'assurances promit à M. Devez de lui envoyer 3 ou 4 polices signées. Mais depuis cette visite, M. Devez n'a rien reçu. Il a porté plainte. Une enquête est ouverte.

Une moto heurte une vache

M. Feraud, menuisier à Souillac, revenait en moto des Quatre-Routes, lorsqu'en face le hameau de Maillot, une vache traversa la route. La moto heurta la vache, mais M. Feraud fut précipité sur le sol.

Dans la chute, il s'est fracturé le crâne. Il a été transporté dans une clinique de Brive. Son état est grave.

CAHORS

AUX PRODUCTEURS DE BLE

Le Maire de Cahors rappelle aux producteurs de blé qu'aux termes de l'article 2 de la loi du 15 août 1936, les cultivateurs doivent déclarer, du 15 avril au 1er mai, la superficie des terres labourables qu'ils ont ensemencées en blé. Cette déclaration doit être faite à la mairie de la commune où se trouve le siège de leur exploitation.

L'omission de déclaration les priverait du bénéfice de l'échange blé contre farine ou pain et serait passible de sanctions.

L'aviation de ligne sera évoquée au PALAIS DES FÊTES

Vendredi 15 avril aura lieu à 21 h. au Palais des fêtes, la conférence sur l'aviation de ligne, organisée par la Compagnie Air-France, sous les auspices de l'aviation populaire et de l'Aéro-Club du Quercy.

Le conférencier, M. Harant, avec toute l'autorité qui s'attache à sa haute personnalité, évoquera devant le public cadurcien, les grands traits de la valeur trop ignorée de notre aviation commerciale.

Cette conférence sera accompagnée de deux films d'aviation : « Les millionnaires en kilomètres » et la « Route du ciel ». Réservez tous votre soirée de vendredi 15 courant. Entrée gratuite.

POUR PAQUES

Que pouvez-vous offrir de plus joli, de plus durable qu'un bijou, qu'une belle montre-bracelet, qu'un objet d'Art signé, qu'une jolie pièce d'orfévrerie, de chez

Mandelli

JOAILLIER, ORFEVRE, CAHORS

Achète au **plus haut cours** vieux bijoux, monnaie **d'or et d'argent**

La Préfecture nous communique

Avis relatif à la consultation des organisations professionnelles, en vue de l'application à de nouvelles catégories de travaux des articles 33*a* et suivants du Livre du Code du Travail (salaire des ouvriers exécutant à domicile des travaux rentrant dans l'Industrie du vêtement).

Les dispositions des articles 33 à 33*a* du Livre 1er du Code du Travail, modifiées par la loi du 14 décembre 1928, ont pour objet d'assurer aux ouvriers et aux ouvrières exécutant, à domicile des travaux rentrant dans certaines industries, un salaire égal à un minimum déterminé dans les conditions indiquées aux articles 33*e*, 33*f*, et 33*g*, dudit Livre 1er.

Aux termes de l'article 33, cette réglementation peut, après avis du Conseil Supérieur du Travail et en vertu d'un règlement d'administration publique, être rendue applicable à des ouvrières ou des ouvriers à domicile appartenant à des industries non visées à l'article 33.

Une enquête est ouverte en vue de rendre éventuellement ladite réglementation applicable, en conformité des dispositions de l'article 33*m*, aux travaux suivants :

(Fabrication des batistes, linons et mouchoirs). Travaux de tissage autres que ceux visés par le décret du 25 juillet 1935, qui a étendu le bénéfice des articles 33*a*, et suivants au tissage des tissus, dans lesquels la soie ou la rayonne entre dans une proportion de 25 0/0 au minimum où dont la chaîne, la trame ou le poil est entièrement en soie ou en rayonne. (Tonnellerie, fabrication des chaises).

Ladite enquête porte également sur l'abrogation de l'alinéa 3 de l'article 1er, du décret du 10 août 1922, qui exclut du champ d'application des articles 33 et suivants, « les travaux de ou sur tissus à mailles qui sont exécutés par les ouvrières à domicile, employées directement et sans intermédiaire par l'industriel ayant fabriqué les tissus dans son établissement, et qui ont pour objet de mettre le produit qui en dérive en état de vente ». Le Ministre du Travail invite les organisations professionnelles de patrons et d'ouvriers intéressés à lui faire connaître, avant le 10 avril 1938, sous le timbre de la Direction du Travail, 4e Bureau, leur avis sur les mesures envisagées.

Mortelle collision d'autos

Lundi soir, vers 15 h., M. Mauroux fils, âgé de 18 ans, boulanger à Autoire, se rendait à la foire de St-Céré, transportant plusieurs personnes dans sa camionnette.

A quelques centaines de mètres du lieu dit « La Ségnarie », la camionnette fut doublée par celle conduite par M. Gay, fils, de Loubressac, 17 ans, transportant 6 personnes.

Au moment du doublage, un violent accrochage se produisit et la camionnette de M. Mauroux fut projetée sur le côté droit et complètement renversée.

Les voyageurs qui étaient dans la voiture de M. Gay n'eurent pas de mal, mais plusieurs occupants de la camionnette de M. Mauroux furent grièvement blessés et durent être transportés à l'hôpital de St-Céré.

M. Mauroux fils, est décédé quelques instants après.

Naturalisations

Sont naturalisés français : Amédée Crémonèse, son épouse Virginie, leurs enfants, Joseph, Dario, Célestine, Madeleine, sujets italiens domiciliés depuis 5 ans à Montcuq.

Mort de M. Emile Farge

Nous apprenons avec beaucoup de peine la mort de M. Emile Farge, professeur agrégé au lycée Gambetta, décédé lundi, à Cahors. Il était âgé de 63 ans.

Le regretté défunt était aussi connu dans notre ville qu'il y était estimé. Son souvenir est particulièrement honoré dans ce vieux lycée Gambetta, où il avait fait toute sa carrière universitaire. Homme de cœur, bon et généreux, maître excellent et tout dévoué à sa tâche, il avait la déférente affection de ses élèves et l'entière sympathie de ses concitoyens.

M. Emile Farge avait pris sa retraite depuis deux ans. Il était secrétaire général de l'Association des Anciens Elèves du lycée Gambetta où il fut un brillant élève avant d'y être un remarquable professeur.

Nous rendons un hommage ému à sa mémoire et prions tous les membres de sa famille de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

⁂

Le bureau de l'Association des Anciens Elèves du lycée Gambetta porte à la connaissance de tous les camarades, le décès de M. le professeur Farge, secrétaire général de l'Association et les prie d'assister en nombre à ses obsèques qui seront célébrées le mercredi 13 avril, à 9 h. — *Le Bureau.*

Arrivée de réfugiés espagnols

Dans la nuit de samedi à dimanche, à 1 heure du matin, un contingent de 350 à 400 espagnols est arrivé à Cahors. La plupart sont des enfants, des femmes, des vieillards. Il y avait, également quelques miliciens blessés.

Ils ont été répartis dans diverses communes du département.

La Compagnie du **SOLEIL** dispose d'une situation d'avenir pour un homme instruit, actif, aimant la démarche. Fixe mensuel de début 1.250 fr., plus importantes commissions. Ecrire avec références à : MAIGNE, 85, Bd de la République, AGEN.

Incendie

Dans l'après-midi de lundi, vers 14 heures, le feu a pris dans les taillis en bordure de la voie ferrée de la ligne de Cahors-Capdenac, à St-Ambroise, près Cahors. Les propriétaires voisins accoururent et après de gros efforts ont réussi à maîtriser l'incendie.

Vol

Vendredi, un vol a été commis dans l'église de Caïx-Luzech. Le tronc de St-Antoine de Padoue a été fracturé et vidé de son contenu. Plainte a été déposée à la gendarmerie de Luzech qui a ouvert une enquête.

Plainte

M. Fernand Delgal, boucher, rue Brives, a porté plainte pour vols de quatre couteaux et d'un affiloir, vols commis à l'Abattoir de Cahors.

Une enquête est ouverte par M. le Commissaire de police.

Trouvailles

Il a été trouvé un sac à main, par Mme Lasfargues ; une bicyclette, par M. Lasserre ; un bracelet, par M. Affilé ; un moteur électrique, par M. Laporte ; un gant, par M. Pradels ; une paire de lorgnons, un chapeau, une paire de gants, par M. Ludo ; un porte-monnaie, par M. Besse, de Labastide-Marnhac ; un tour de cou, par M. Bru ; un chapeau, par M. Imbert ; un chien, par M. Dasquié.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Chasse sans permis. — M. Bouscasse, propriétaire à Frayssinet-le-Gélat, est condamné, pour avoir chassé sans permis, à 50 francs d'amende avec sursis, au prix du permis général (200 francs) et à la confiscation de l'arme.

Vagabond. — Le nommé Edouard Tournade, 53 ans, sans domicile fixe, est condamné pour vagabondage et mendicité à 1 mois de prison.

Vol. — Louis Pinquié, 26 ans, manœuvre à Souillac, est inculpé de vol d'une somme de 120 francs au préjudice de sa cousine Mme Daulet, demeurant à Martel. Il est condamné à 1 mois de prison.

Escroquerie au chômage. — Pour avoir cumulé son salaire au service de M. Escudié et son allocation de chômage, le nommé Jean Huggebaert, sujet belge, est condamné à 25 francs d'amende.

Jugement de délibéré. — M. Brachet, boulanger à Catus, auteur de l'accident d'auto survenu à Anglars-Juillac, au cours duquel M. Bovaris fut tué, est condamné à 25 francs d'amende.

CRÉATION D'UNE CHAMBRE DE MÉTIERS

Une enquête est ouverte dans le département du Lot, en vue de la constitution d'une chambre de métiers dans ce département. Les Chambres de métiers sont, auprès des pouvoirs publics, les organes des intérêts professionnels et économiques des artisans, maîtres et compagnons, de leur circonscription. Aux termes de l'article 1er du décret du 14 avril 1928, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 26 juillet 1925 sur la matière, les chambres de métiers sont instituées après avis des chambres de commerce, des chambres consultatives des arts et manufactures et du conseil général du département, du conseil municipal de la commune désignée pour être le siège de la Chambre, ainsi que du comité départemental de l'enseignement technique du comité régional des arts appliqués et des organisations professionnelles intéressées. Le ministre du travail invite les organisations du département du Lot ci-dessus énumérées, qui n'ont pas encore donné leur avis sur la création projetée, à faire parvenir cet avis au Préfet du département, avant le 15 avril 1938.

Arrondissement de Cahors

Labastide-du-Vert

Publications de mariages. — Nous enregistrons avec plaisir les publications suivantes : M. Montagnac Camille, cultivateur, à Luzech et Mlle Pontié Denise, sans profession, du village de Sals, Labastide-du-Vert.

M. Albagnac Marcel, inspecteur de police à Lyon (2e arrondissement) et Mlle Guy Yvonne, sans profession, du village de Sals, Labastide-du-Vert.

M. Swidzinski Stanislas, ouvrier agricole à Labastide-du-Vert et Mlle Hermet Suzanne, sans profession, à Labastide-du-Vert.

Ces trois mariages doivent être célébrés en notre mairie la semaine après Pâques.

Tous nos meilleurs vœux aux futurs époux et nos compliments aux parents.

Après cette série blanche, nous attendons avec confiance la série rose. — A. B.

Montgesty

Décès. — Nous avons le regret d'annoncer le décès à l'âge de 66 ans, de Mme Marie Bouygues, née Brondel. Ses obsèques ont eu lieu lundi. Nous présentons à la famille nos sincères condoléances.

Déclarations d'emblavures. — Les déclarations d'emblavures seront reçues à la mairie du 15 avril au 1er mai.

Cremps

Décès. — C'est avec un sentiment de profonde tristesse que nous apprenons la mort de Mme Françoise Bach, décédée à l'âge de 73 ans.

La défunte était la mère de M. Bach notre dévoué maire de Cremps.

Les obsèques ont eu lieu samedi au milieu d'une grande assistance de parents et d'amis qui avaient tenu à l'accompagner à sa dernière demeure. Puissent ces témoignages de sympathies apporter un adoucissement à la famille à laquelle nous adressons nos bien sincères condoléances. — F. E.

Puy-l'Evêque

Nécrologie. — M. Grépieu François-Auguste âgé de 63 ans, retraité à Puy-l'Evêque, est décédé subitement le 4 avril. A sa veuve et à ses enfants, nous adressons nos sympathiques condoléances.

⁂

La population de Puy-l'Evêque a appris avec une profonde tristesse le décès de Mme Cochy de Moncan, épouse de M. le docteur Marcel de Blazac, survenu le 6 avril.

Mme de Blazac n'était âgée que de trente-deux ans.

Elle laisse trois enfants en bas âge. A M. de Blazac, son mari, à ses enfants et à toute sa famille éplorée, nous adressons nos bien sympathiques condoléances.

Etat civil du mois de mars. — Naissances : Le 2 mars, Savy Nelly, à Les Redoux ; le 26, Bonafous Arsène, à Roubert ; le 27, Pons Pierrette-Janine, à Pech-Sarrat.

Mariages : Néant.

Décès : 14 mars, Miermont Marie, veuve Guitard, 88 ans, place de la Truffière ; 15 mars, Perbosc Françoise-Ludovine, veuve Amouroux, 75 ans, rue de la Poste ; 18 mars, Renaud

Marie, veuve Vergne, 60 ans, à Pech-Vigouroux ; 24 mars, Miran Joseph, 77 ans, à Leygues.

Duravel

Déclarations d'emblavures. — Les propriétaires sont prévenus qu'ils doivent venir à la mairie faire leur déclaration d'ensemencement de blé, du 15 avril au 1er mai date limite.

Leur omission de déclaration les priverait du bénéfice de l'échange du blé contre pain, indépendamment des sanctions qui pourraient être exercées contre eux.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (4e)

TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES A UN LIT
de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC (Originaire du Lot) Propriétaire — *Téléphone* **ARCHIVES 60-92**

Hôtel recommandé par le *Journal du Lot*

Arrondissement de Figeac

Figeac

Fêtes d'inauguration du patronage laïque. — La Société « Les amis de l'Ecole », fondée à Figeac, le 27 juillet 1933, et dont la déclaration a paru au *Journal Officiel*, le 14 septembre 1933, n'a pas cessé de donner des preuves d'activité.

Nous rappelons les manifestations principales de son zèle au service de l'enfance et de l'éducation populaire : fêtes scolaires, kermesses, soirées récréatives et éducatives, achat d'un cinéma parlant et organisation de séances au profit de toutes les écoles publiques de la ville ; étude de questions scolaires telles que : visite médicale des écoles, cantines scolaires, hygiène des écoliers ; réalisation des douches ; envoi d'enfants à la montagne et à la mer (80 filles et garçons, au total).

La question de la garde des enfants le jeudi (Patronage Laïque) retenait surtout, l'attention du bureau de la Société « Les amis de l'Ecole ».

L'œuvre était délicate et complexe. Un terrain approprié, aménagé, était nécessaire. Le recrutement du personnel de surveillance et sa rémunération devaient être assurés, indépendamment de tous autres détails d'importance à fixer et à réglementer.

Ce but essentiel de la Société est, aujourd'hui, atteint. Le Bureau des « Amis de l'Ecole » a décidé d'inaugurer le patronage laïque par une grande fête de plein air dont le programme se déroulera au terrain de Londieu, dans l'après-midi du dimanche 22 mai prochain.

Tous les élèves des établissements scolaires publics de la ville participeront à cette fête de la jeunesse, de même que les diverses sociétés musicales et sportives.

Des évolutions et exercices d'ensemble, des productions particulières d'écoles, de sociétés, de vedettes sportives, l'exécution de chœurs choisis, des courses, des compétitions athlétiques, etc... sont prévues.

M. Léon Besombes, 1er adjoint au maire de Figeac, président de la Société « Les Amis de l'Ecole », offre un challenge pour une épreuve sportive qui constituera l'une des principales attractions de la fête.

La participation de groupes sportifs de villes voisines est assurée.

Toute la population de la ville et des environs, les habitants des centres voisins, sont conviés à cette importante et brillante manifestation dont le succès sera considérable.

Fêtes des 30 avril 1er et 2 mai. — La Commission des fêtes s'est réunie et bien que les jours soient parcimonieusement comptés, d'ici le 1er mai, elle s'est mise résolument à l'œuvre.

Il serait encore prématuré de fixer les détails du programme, les démarches n'ayant pas encore eu le temps nécessaire d'aboutir.

Que les Figeacois fassent confiance au Comité et répondent largement à l'appel qui leur sera adressé à domicile par les quêteurs. L'impossible sera tenté pour donner satisfaction à tous et il est nécessaire que chacun fasse le plus grand effort pour contribuer au succès.

Souhaitons que le soleil daigne se mettre de la partie, et placées sous le signe du muguet, symbole du bonheur et de la joie, nos fêtes connaîtront un éclat inaccoutumé pour le plus grand bien de notre vieille et chère cité.

Au Cercle des nageurs. — « Le Cercle des nageurs » va poursuivre son effort. Des aménagements nouveaux seront apportés à la place de « Prente Garde », de façon à offrir le maximum de sécurité aux apprentis nageurs.

Le nombre des adhérents a considérablement augmenté. Camaraderie et amitié règnent au « Cercle des nageurs », ce dont nous les félicitons vivement.

Inspection. — Vendredi dernier, le général Nicollet, inspecteur de gendarmerie de la 17e région, a procédé à l'inspection des brigades de gendarmerie de Figeac.

Il a exprimé sa satisfaction au capitaine Luguet, que nous sommes heureux de féliciter. Nos félicitations aussi à ses sympathiques collaborateurs.

Résolution. — On nous communique :

Les travailleurs du bâtiment et travaux publics et des matériaux de construction de Figeac, demandent avec insistance l'application de la Convention collective départementale, signée depuis plusieurs mois.

Les salaires inclus dans cette Convention ne sont pas ceux réclamés par les travailleurs, mais ceux offerts par la délégation patronale. Lors de la discussion qui avait lieu le 8 novembre 1937, à la Préfecture de Cahors, et repris par M. Albouys, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, dans sa Sentence arbitrale du 18 novembre 1937.

Les travailleurs de la corporation de Figeac pensent que la Convention doit être appliquée dans son intégralité. S'il n'en était pas anisi, ils seraient libres de reprendre leur liberté d'action.

La Compagnie du **SOLEIL** dispose d'une situation d'avenir pour un homme instruit, actif, aimant la démarche. Fixe mensuel de début 1.250 fr., plus importantes commissions. Ecrire avec références à : MAIGNE, 85, Bd de la République, AGEN.

Issepts

Chemin rural. — M. de Monzie vient de recevoir du ministre de l'Agriculture, une lettre l'informant qu'il a accordé un relèvement de la subvention donnée pour le chemin rural du Pech Capel. Ce relèvement est fixé à 23.087 francs, ce qui porte le total de la subvention à 46.920 francs.

Arrondissement de Gourdon

St-Germain-du-Bel-Air

Nécrologie. — Jeudi dernier ont eu lieu les obsèques de M. Jean Boudou, propriétaire à Laborie, village de St-Germain, décédé après une longue maladie, à l'âge de 58 ans.

Dans cette douloureuse circonstance, nous prions sa famille d'agréer nos vives condoléances.

Dégagnac

Nécrologie. — Mardi 5 avril, ont eu lieu au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis, les obsèques de M. Joseph Grangié, propriétaire à Lapoujade, décédé à l'âge de 70 ans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Le Conseil municipal et la commission administrative du bureau de bienfaisance, avaient tenu, en assistant en corps à ces obsèques, à témoigner à son fils, un des plus jeunes conseillers municipaux, l'estime que tous avaient pour le regretté défunt qui, avantageusement connu emporte l'unanime sympathie de la population.

Nous adressons à son fils et à tous les autres membres de la famille, nos plus sincères condoléances.

Petites annonces économiques

A VENDRE T.S.F., 7 lampes, **1.600 fr.** Ally, 5, rue des Mirepoises.

APPRENTIE COIFFEUSE, 15-16 ans, présentée par ses parents est demandée, Salons Niny et Roger, 5, r. Wilson.

EMPLACEMENT à louer pour affichage à n'importe quelle personne ou n'importe quelle firme, chez DENEUX, à Concorès (Lot).

Bibliographie

LIVRES QU'IL FAUT LIRE

LES LEÇONS DE LA GUERRE D'ESPAGNE

par le Général Duval, Préface du Général Weygend, de l'Académie française.

La Guerre civile d'Espagne occupe et préoccupe tous ceux qui suivent avec attention la transformation politique de l'Europe. Elle est néanmoins mal connue, non seulement parce que les passions partisanes contribuent à l'obscurcir, mais aussi parce que les télégrammes de presse et les communiqués quotidiens toujours incomplets et souvent contradictoires, laissent l'impression d'une suite chaotique d'événements plus ou moins confus. Jusqu'à présent une vue d'ensemble a fait défaut qui permette de discerner avec clarté les origines de cette guerre, son évolution et les caractères qui l'ont distinguée des guerres précédentes. C'est cette lacune que comble l'étude du général Duval : *Les leçons de la guerre d'Espagne.*

Le général Duval était particulièrement qualifié pour écrire un tel livre. On sait qu'il a été en 1917-1918, le chef de l'Aéronautique française et que pendant les derniers mois de la guerre, il fut en outre, comme aide-major général, chargé de diriger au grand Quartier général, les travaux de l'Etat-major relatifs aux opérations militaires. — G. G.

Un volume in-16, avec 4 gravures et 4 cartes hors-texte. Prix : 18 francs. Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris, 6e.

A LA RECHERCHE DE TORQUEMADA

par Robert Loewel

Ce qu'a fait Robert Loewel n'a jamais été fait : un voyage aux lieux de l'Inquisition.

L'Inquisition a toujours attiré l'attention du public. Mais il n'était encore venu à personne l'idée d'aller voir le cadre où se déroulèrent les scènes extraordinaires des autodafés.

Si l'Inquisition a pris fin (et seulement au siècle dernier), ces pages n'en sont pas moins fort actuelles, car l'âpreté des passions religieuses accapare l'Espagne contemporaine. On le constate présentement dans l'effroyable guerre civile qui ravage une partie de la péninsule. Mais, par un triste revirement des choses, ce sont les prêtres qui ont été les victimes d'une sorte d'Inquisition en sens inverse en 1936.

Robert Loewel est allé demander aux lieux mêmes des atrocités commises par le fanatisme de lui livrer leurs secrets.

Et il en rapporte un livre émouvant, passionnant et profondément humain. — G. G.

Un volume : 18 francs, Editions Denoël, 19, rue Amélie, Paris, 7e.

Dernière heure

Après l'élection sénatoriale de la Seine

De Paris. — A la suite de l'élection comme sénateur de la Seine de M. Victor Constant, candidat des droites, en remplacement de M. Auroy, membre de l'Union socialiste et républicaine, décédé, MM. Paul Boncour et Maurice Violette ont adressé leur démission de membres du bureau de l'U.S.R. en signe de protestation.

Le résultat du plébiscite allemand

De Berlin. — Le résultat du plébiscite allemand, pour l'ensemble de l'ancien Reich est le suivant : Oui : 44.300.601, soit 99.016 0/0. Non : 440.141.

Pour le territoire autrichien : Oui : 4.270.517. Non : 11.263.

Les grèves dans la métallurgie parisienne

De Versailles. — Les ouvriers des usines d'aviation Lorraine-Dietrich, d'Argenteuil ainsi que les ouvriers de l'usine Livre et Olivier se sont mis en grève. Ces deux grèves ont été votées à mains levées. Par contre, les ouvriers des téléphones de Bezons ont repoussé la grève : le vote a eu lieu à bulletin secret.

La Pologne reconnaît le gouvernement de Franco

De Varsovie. — De source officielle, on annonce que la Pologne va reconnaître prochainement, le gouvernement du général Franco.

La défense du Val d'Aran

De Toulouse. — Les autorités de Barcelone ont décidé d'organiser la défense de la région du Val d'Aran et ont donné l'ordre de suspendre l'exode des réfugiés. C'est aux alentours du col de Bonaizhu que s'organise la résistance contre les troupes du général Franco.

Rhumatisants soulagés

Les rhumatisants qui ont fait rationnellement usage du nouveau médicament Gandol en connaissent les effets admirables. Les remerciements reçus se chiffrent par milliers. Certains maux de reins ont été soulagés en quelques jours, certaines crises de sciatique et de goutte ont été enrayées. Un arthritique nous signale qu'en faisant des cures régulières de Gandol, il est parvenu à éviter toute crise aiguë. Le Gandol est le remède le plus nouveau et le plus énergique par son pouvoir de dépuration spéciale sur l'acide urique dont il empêche la surproduction. Pour dix jours de traitement, le Gandol en cachets, sans ennui pour l'estomac, vaut 14 fr. 30. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de foie de Morue

PRIX DU FLACON :

15 francs

Un seul modèle de Flacon

-:- GRANDEUR UNIQUE -:-

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve Emile FARGE et Monsieur Claude FARGE ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Emile FARGE

Professeur

décédé le 11 avril et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui seront célébrées le mercredi 13 avril à 9 heures précises, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion maison mortuaire, 50, rue Wilson.

REMERCIEMENTS

Monsieur Louis CROZE et ses enfants ; Monsieur et Madame SASTRES ; Monsieur CROZE, employé au P.-O. et Madame CROZE ; les familles SASTRES, DESPRATS, BOUYSSOU, CASSAN, DELMAS, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mme Louis CROZE

Née SASTRES

Institutrice

REMERCIEMENTS

Madame Veuve ROUVIÈRE ; Monsieur Raymond ROUVIÈRE ; Madame SÉNAC, née ROUVIÈRE, Monsieur SÉNAC et leurs enfants ; les familles ROUVIÈRE, LAURIOL, HOURS, FAVY et BLANC remercient tous ceux qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du deuil cruel qu'ils ont éprouvé en la personne de

Monsieur Alcide ROUVIERE

leur époux, père, grand-père, frère et oncle.

ON DEMANDE

bons chauffeurs autos

sérieuses références, pour service hors département. *S'adresser chez M. VIDAILLAC, carrossier, rue de la Banque,* qui transmettra.

CIRCULATION du SANG

Exiger ce portrait

Toutes les femmes doivent savoir

que la plupart des maladies dont elles souffrent proviennent de la mauvaise circulation du sang.

Quand le sang circule bien, tout va bien.

Elles doivent surtout NE PAS OUBLIER QUE LA

JOUVENCE de l'ABBE SOURY

remet le sang dans le bon sens. C'est le remède infaillible aux moindres malaises aussi bien qu'aux infirmités les plus graves qui menacent la Femme depuis l'Age de la Formation jusqu'au Retour d'Age : Règles irrégulières ou douloureuses, Pertes blanches, Suites de Couches, Métrites, Fibrome, Hémorragies, Troubles de la circulation du sang, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, Maladies de l'Intestin, de l'Estomac et des Nerfs, Migraines, Vertiges, Etourdissements Congestion, Faiblesse, Neurasthénie.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

M.10

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBE SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

Mag Dumontier

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

Le "TEINT CADUM"? mais c'est toute la jeunesse!

A droite, voyez la mousse à grosses bulles d'un savon tendre : pas de pénétration des pores, donc nettoyage "en surface". A gauche, la mousse de Cadum : excellente pénétration des pores, nettoyage "en profondeur".

LE "Teint Cadum" est la moitié de la beauté, mais c'est toute la jeunesse ! Et cependant, comme il est simple de l'acquérir ! Ne suffit-il pas d'employer matin et soir le savon Cadum ? Certes ! Seule, sa mousse à petites bulles peut nettoyer profondément la peau. Mais très doucement, et sans élargir les pores, grâce à sa lanoline.

Ne tardez pas un jour de plus, Madame, essayez ce savon si pur, si doux à la peau. Il est tellement économique ! A peine un sou par jour pour être ravissante grâce au "Teint Cadum" ! Quelle femme hésiterait ?

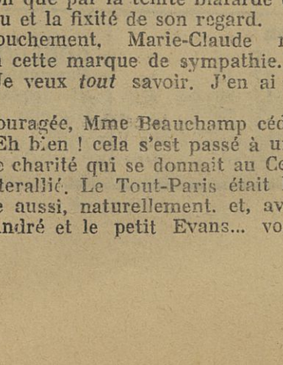

SAVON **Cadum**

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 32

UN AMOUR COMME LE NOTRE

par MAGALI

— Mme Joranne n'a plus besoin de vous, déclara Josseline à Patrick. Je l'emmène.

— Oui. Vous pouvez rentrer, articula Marie-Claude.

Le chauffeur ne se fit pas répéter l'ordre. Il était profondément intrigué. Mais l'attitude de sa maîtresse ne l'incita à aucune vélléité d'information.

— Ma voiture est par là, indiqua la femme de l'avocat en glissant son bras sous le bras raidi de sa compagne.

Celle-ci avait maintenant le masque fermé et le regard sec. Le pli de son front, têtu, sa bouche serrée, impressionnèrent Josseline, qui pensa avec ennui :

« Ça devait arriver !... »

Dans le petit salon de Josseline, les deux femmes étaient en présence. Vainement, Mme Beauchamp avait essayé de prendre entre ses bras la douloureuse créature, de l'attirer contre son épaule, de calmer, dans une fraternelle étreinte, tout ce qu'il y avait dans cette âme de tendu et de révolté.

Assise sur le bord d'une chaise, toute raidie, Marie-Claude attendait. La rose lumière du lampadaire, que son hôtesse avait allumé derrière elle, n'arrivait pas à adoucir ses traits durs et la fixité morne de son regard.

— Vous avez tort de vous faire du mal ainsi, ma pauvre enfant ! soupira Mme Beauchamp, navrée. Vous feriez mieux d'avoir une explication avec André.

— Je ne veux aucune explication d'André, répliqua la jeune femme d'une voix lasse et comme détimbrée. Le temps des explications est passé. Mais vous, Josseline, vous avez promis. Vous avez donné votre parole d'honneur.

— Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! gémit Mme Beauchamp en éclatant brusquement en sanglots, est-ce donc à moi à vous éclairer sur des choses aussi intimes ?

Les larmes, cette suprême arme féminine, roulèrent sur sa face défaite. Mais les larmes étaient sans pouvoir sur celle qui attendait là, ramassée sur elle-même, les coudes aux genoux, et son visage gris, soudain dépouillé de jeunesse, posé dans la coupe de ses paumes brûlantes.

— Il faut bien que quelqu'un m'éclaire, murmura-t-elle farouchement. Je ne peux éternellement vivre dans le mensonge... dans cette horreur, acheva-t-elle, ouvrant les doigts pour se voiler la face.

— N'exagérez pas ! s'écria Josseline, éplorée... Il était difficile à André de vous mettre au courant...

— Au courant de ses visites chez Mme Halloy ? dit amèrement Marie-Claude.

— Il n'est pas question de ça... fit avec embarras la femme de l'avocat. Ça, c'est un fait nouveau... et...

Les yeux de son interlocutrice, impitoyables, se relevèrent.

— Donc, il y avait *déjà* un fait ancien ?

— Mais naturellement... c'est... une vieille histoire.. Oh ! dit-elle en se tordant les mains, vous me mettez dans une singulière situation... Ecoutez, mon petit, les confidences que vous me demandez sont singulièrement déplaisantes. Je répugne à ce genre de trahison.

Un amer sourire vint effleurer le masque serré de Marie-Claude

— Une de plus, une de moins... Je suis plongée dans la trahison... j'y nage... depuis des mois, sans le savoir, sans m'en douter le moins du monde! Ne trouvez-vous pas cela affreux, explosa-t-elle avec une soudaine violence.

Mais tout aussitôt, par un grand effort, elle se domina.

— Vous avez promis, remarqua-t-elle, grave et têtue, appuyant son lourd regard sur Josseline.

— Dieu ! que c'est gênant ! geignit encore Mme Beauchamp, démoralisée. Enfin, puisque vous le voulez... Eh bien ! voilà... Régine... Mme Halloy, se reprit-elle, a été la... grande passion d'André...

— Il l'a aimée ? interrogea Marie-Claude, qui devint plus blême.

— Oui... On a même cru un moment qu'il l'épouserait. Elle avait même laissé pressentir à ses intimes cet événement qui n'eût étonné personne, tant on connaissait les sentiments du docteur Joranne pour la belle artiste.

Marie-Claude respira difficilement.

— Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?

— Je crois que Mme Joranne mère était opposée à ce mariage. Mme Halloy a eu une vie assez orageuse. Elle est divorcée deux fois. Les opinions de la mère d'André se révoltaient contre une telle union. Lui-même hésitait. La séduction de Régine agissait sur lui, certes, mais avant de se résoudre à prendre une aussi grave décision, il tergiversait.

« Et puis... il y a eu... le... enfin le drame... en septembre dernier.

— Quel drame ?

Les yeux creusés de Marie-Claude ne quittaient pas la physionomie embarrassée de sa compagne.

— Un duel...

— Ah !...

Les pupilles de la jeune femme se dilatèrent davantage. Elle parut faire un effort pour avaler quelque chose de pénible à passer.

— Un duel !...

Le mot lui semblait redoutable. Elle hocha la tête plusieurs fois.

— Pour *elle*, naturellement ? chuchota-t-elle.

— Oui.

— Et... avec qui, ce duel ?

— Avec un sigisbée de Régine qui, depuis l'été, s'était instauré son garde de corps. André en avait pris ombrage. Mon mari et moi, nous avons toujours pensé que c'était là une manœuvre de la part de Mme Halloy pour obliger André à se déclarer. Le docteur Joranne était un beau parti pour elle... elle était flattée de la cour qu'il lui faisait et qu'elle encourageait de ses coquetteries, et je pense qu'elle s'irritait de voir qu'André ne se décidait pas à satisfaire sa secrète ambition, qui était de devenir Mme Joranne.

« Quoi qu'il en soit, cela s'est mal terminé », acheva-t-elle, grave.

Un petit silenre s'établit. A la dérobée, Josseline examinait sa jeune amie, et elle se sentait inquiète.

— Racontez.. dit brièvement celle-ci.

— Oh ! vous y tenez ? Pourquoi vous faire du mal ?...

Pitoyable, elle s'était rapprochée d'elle. Elle essaya de prendre aux épaules cette enfant butée qui n'avait pas de larmes et ne manifestait son émotion que par la teinte blafarde de sa peau et la fixité de son regard.

Farouchement, Marie-Claude repoussa cette marque de sympathie.

— Je veux *tout* savoir. J'en ai le droit !

Découragée, Mme Beauchamp céda.

— Eh bien ! cela s'est passé à une fête de charité qui se donnait au Cercle Interallié. Le Tout-Paris était là. Régine aussi, naturellement. et, avec elle, André et le petit Evans... vous savez, le jeune sportif, le champion du tournoi de Wimbledon de l'an dernier... Non ? Vous ne connaissez pas... Oui, j'oubliais évidemment que jusqu'à ces derniers fois, vous ignoriez tout ce monde-là...

— Je l'ignorais !... acquiesça pensivement Marie-Claude.

Josseline la considéra d'un air dubitatif.

— Ouais !... cela valait peut-être mieux !... murmura-t-elle entre ses dents.

— Alors... ce M. Evans ? insista la jeune femme.

Mme Beauchamp soupira :

— Vous êtes obstinée !... Eh bien ! ce petit Evans était le rival que Régine prétendait opposer à André. Toute la soirée, elle s'amusa à monter les deux hommes l'un contre l'autre. Elle dansait avec Evans, le retenait dans les petits coins, allait avec lui au buffet. André devenait nerveux.

« A deux ou trois reprises, mon mari fut obligé de l'entraîner vers le fumoir. Mais on eût dit que Régine prenait un malin plaisir à le rendre enragé.

« On soupa par petites tables. Par gageure, Mme Halloy fit placer de chaque côté d'elle ses deux soupirants... et par gageure aussi, André, dont l'orgueil n'admettait pas de reculer devant Evans, accepta. Le champagne, l'excitation du repas, les manœuvres aussi de sa belle amie, tout cela contribua à augmenter sa nervosité.

ETUDE
DE
MAITRE TRIADOU
NOTAIRE A CAHORS

VENTE
DE
FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me TRIADOU, notaire à Cahors, le 31 mars 1938, Madame Louise-Marie-Jeanne MEYNARDIE, demeurant à Cahors, veuve de Monsieur René-Marcelin-Raymond GILLET, et Madame Marthe VERGNOUX, épouse de Paul-Emile SIMONNET, percepteur en retraite, avec lequel elle demeure à Cérilly (Côte d'Or), veuve en premières noces de Monsieur Marcel GILLET, ont vendu à Monsieur Casimir SERVAN, tailleur-coupeur demeurant à Cahors,

Le fonds de commerce, éléments corporels et incorporels, de tailleur-coupeur, qu'exploitait de son vivant, Monsieur René-Marcelin-Raymond GILLET, négociant, demeurant en son vivant, à Cahors, et depuis son décès, Madame Louise-Marie-Jeanne MEYNARDIE, restée sa veuve, avec un autre fonds de commerce de confection, avec lequel le fonds vendu était incorporé dans un immeuble sis à Cahors, rue Joffre, n° 12, sous l'enseigne « Paris-Elégant ».

Domicile a été élu en l'étude de Me TRIADOU, notaire à Cahors, où tout créancier pourra faire opposition jusqu'à l'expiration des dix jours consécutifs à l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour extrait,
P. TRIADOU, Signé.

Entr. et b. ouvrières demandées p. trav. tricot aig. main ass. t. année. Ecr. **TRICOTS CHARLIER**, à **ASNIÈRES** (SEINE).

Payons 400 fr.
les 100 cop. d'apr. mod. adr. grat. Ecr. : J.-L. GELAS, 14, M.-Sébastien, Lyon.

PLUS D'IVROGNES
POUDRE JANEHJO,
inoffensive, sans goût. Boîte: 10 fr. 60
Labo JANEHJO, JEUMONT (Nord)
Amélioration rapide. Toutes Pharmacies.

« RIEN NE SERT DE PARTIR, IL FAUT BIEN VOYAGER »

Afin de vous aider à découvrir les magnifiques ressources touristiques des régions desservies par ses lignes, le P.-O.-Midi vient d'éditer une collection de 9 guides régionaux, établis suivant une formule nouvelle et d'une présentation très artistique :

— Châteaux et plages de la Loire ;
— Périgord, Quercy, Rouergue, Albigeois ;
— Berry et Limousin ;
— Poitou, Angoumois, Bordelais ;
— Bourbonnais, Auvergne ;
— Landes, Côte basque, Côte d'Argent, Pyrénées de l'ouest ;
— Gascogne, Toulouse, Lourdes, Pyrénées centrales et ariégeoises ;
— Carcassonne, Narbonnais, Montagne Noire, Gorges du Tarn ;
— Roussillon, Côte Vermeille, Pyrénées de l'est, Andorre.

Des photographies originales agrémentent des notices descriptives, des itinéraires et des renseignements pratiques très précieux.

Ces guides sont mis en vente au prix de 2 et 3 fr., dans les bibliothèques des gares, ainsi que dans de nombreuses librairies.

Achetez les guides régionaux P.-O.-midi, vos indispensables compagnons de voyage.

Pour vos bonnes nuits de voyage !

P.O.-Midi fournit gratuitement un oreiller à tout voyageur occupant une place de couchette de 1re classe.

Prenez pour vos voyages de nuit une couchette de 1re classe ; « vous vous lèverez » frais et dispos, à destination.

RAIL ET AVION

Les billets Air-Fer vous permettent d'utiliser conjointement ces deux modes de transport, les plus rapides qui soient, car l'un et l'autre permettent les moyennes les plus élevées.

Vous avez le choix entre trois types de billets :

— Billets conjoints : billets « Chemin de fer » et « Avion » délivrés en une seule fois si vous devez utiliser successivement les deux modes de transport.

— Billets combinés aller et retour « Fer » et « Avion » qui vous permettent d'utiliser soit à l'aller, soit au retour un de ces moyens de transport. Vous bénéficiez ainsi d'une réduction de 10 0/0 en avion, de 20 à 25 0/0 selon la classe en chemin de fer.

— Billets combinés circulaires « Fer » et « Avion ». Vous prenez l'avion pour certaines fraction de parcours et le chemin de fer pour les autres, tout en bénéficiant également de la réduction de prix ci-dessus.

Autre avantage :

Vous avez décidé un déplacement en avion. En cours de route changement de programme: le train s'avère plus indiqué pour la suite de votre voyage. A l'aérodrome ou à la gare sans formalité, vous changerez votre coupon de retour avion contre le billet de chemin de fer nécessaire et inversement dans le cas d'un voyage par fer que vous voudrez interrompre au profit de l'avion.

Pous voyager plus commodément, pour « glisser » confortablement sur l'air et sur le rail utilisez les billets combinés Air-Fer.

Renseignements dans les gares.

AYEZ CET ATOUT

LA CARTE A 1/2 TARIF

Voyagez-vous habituellement sur une certaine ligne ? de *Cahors* à *Toulouse*, par exemple ? *Prenez une carte à demi tarif valable trois mois ou un an sur ce parcours.* Son faible prix est amorti en quelques voyages. En effet, une carte valable en 3e classe sur le trajet Cahors-Toulouse (115 km.) coûte seulement: 120 francs pour 3 mois ; 240 fr. pour un an. Ce prix est recupéré après 4 *voyages aller et retour* dans le premier cas ; après 7 *voyages aller et retour dans le second.*

LA CARTE A DEMI TARIF
LA CARTE QUI FAIT GAGNER

Renseignez-vous dans les gares P.O.-Midi.

A BON MARCHÉ...

Puisque vous avez des produits à vendre, des affaires à traiter, des achats à faire,

Venez au Marché de Cahors

Mais avant de prendre le train n'oubliez pas de vous munir d'un :

Billet de marché
40 0/0 de réduction

sur les prix des billets simples à place entière pour l'aller et le retour en 3e classe.

Ces billets sont délivrés tous les jours de marché et de foire de Cahors, par toutes les gares sur les sections de ligne de Cajarc, Caussade et Fumel à Cahors.

Ils sont valables à l'aller dans tous les trains permettant d'arriver à Cahors avant 14 heures, au retour dans tous les trains à partir de 10 h. et permettant de revenir au point de départ dans la même journée.

Le Chemin de Fer vous offre : Sécurité... Régularité... Rapidité...

Pour aller à Toulouse, profitez des billets d'une journée (aller et retour 3e classe), *à prix réduits*, délivrés tous les jours, toute l'année, au départ de Caussade pour Toulouse.

Les prix des billets, valables pour la journée seulement, sans faculté de prolongation, sont les suivants (timbre-distance compris) :

Adultes: 22 francs ; enfants de 4 à 10 ans, 11 francs.

Ces billets doivent être utilisés obligatoirement *dans les trains suivants* :

Aller : Caussade (dép.), 6 h. 46 ; 8 heures 28 ; 10 h. 03 ; 12 h. 46 ; Toulouse (arr.), 7 h. 45 ; 9 h. 56 ; 11 h. 25 ; 14 h. 05.

Retour : Toulouse (dép.), 15 h. 30 ; 17 h. 20 ; 21 h. 05 ; Caussade (arr.), 17 h. 12 ; 18 h. 33 ; 22 h. 03.

Pour tous renseignements, adressez-vous à la gare de Caussade.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
(Personnel intéressé)
CAHORS (Lot)
1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE
10 LINOTYPES
22 PRESSES
LIVRAISON RAPIDE
PRIX MODÉRÉS

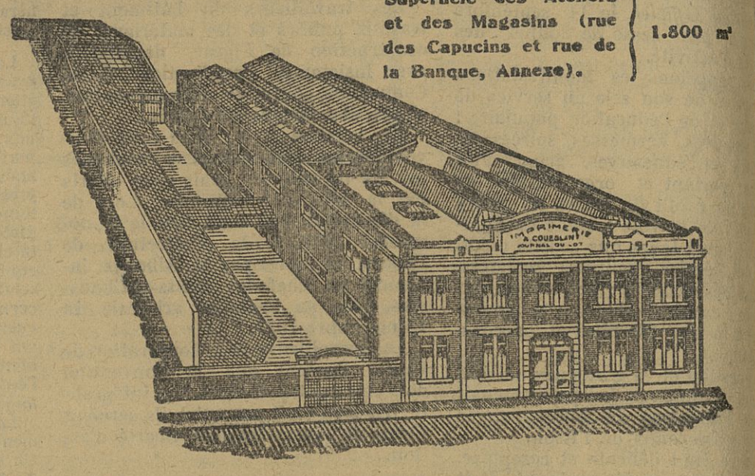

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

LA
MODE PRATIQUE
OFFRE AUX LECTRICES DE CE JOURNAL
un abonnement de faveur de 3 mois
et une pochette de patrons, le tout pour 20 frs
De plus, vous trouverez dans le 1er No de chaque mois une série de patrons à votre taille de mannequin.
Envoyez **20** francs avec cette annonce : 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

SERVICE D'HIVER 1937-1938

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.		OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.		EXP. 1re, 2e, 3e cl.		MIXTE 3e cl.		EXP.	RAPIDE 1re, 2e, 3e cl.		RAPIDE		EXP.		OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	
PARIS (Orsay) dép.	»		»		10	15	»		—	20	20	21	50	»		»	
PARIS (Aust.) dép.	»		»		10	27	»		—	20	30	22	3	22	50	»	
LIMOGES arrivée	»		»		15	29	»		—	0	38	2	36	5	12	»	
LIMOGES départ.	»		»		15	43	»		—	0	40	2	48	5	40	»	
BRIVE... arrivée	»		»		16	59	»		—	1	56	4	04	7	20	»	
BRIVE... départ.	8	14	12	28	17	5	18	3	—	2	1	4	19	7	33	»	
Gignac-Cressensac.	8	50	13	4	—		18	34	—	—		—		—		»	
SOUILLAC.. dép.	9	12	13	36	17	42	18	52	—	—		4	55	8	12	»	
CAZOULES.....	9	19	13	43	—		18	58	—	—		—		—		»	
La Chap.-d-Mareuil	9	24	13	48	—		19	2	—	—		—		—		»	
Lamothe-Fénelon .	9	33	13	57	—		19	10	—	—		—		—		»	
Nozac.....	9	42	14	6	—		19	18	—	—		—		—		»	
GOURDON.. dép.	9	55	14	19	18	4	19	27	—	—		5	20	8	36	»	
Saint-Clair.....	10	4	14	28	—		19	35	—	—		—		—		»	
Dégagnac	10	14	14	38	—		19	44	—	—		—		—		»	
Thédirac-Peyrilles.	10	24	14	48	—		19	53	—	—		—		—		»	
Saint-Denis-Catus.	10	34	14	58	—		20	2	—	—		—		—		»	
Espère.....	10	42	15	6	—		20	9	—	—		—		—		»	
CAHORS arrivée.	10	51	15	15	18	39	20	18	—	3	32	5	57	9	13	»	
CAHORS départ.	11	45	17	31	18	43	»		—	3	36	6	01	9	18	7	45
Sept-Ponts.....	11	56	17	42	—		»		—	—		—		—		7	51
Cieurac.....	12	11	17	57	—		»		—	—		—		—		8	1
Lalbenque.....	12	18	18	4	—		»		—	—		—		9	42	8	6
Caussade.....	12	46	18	34	19	23	»		—	—		6	44	10	3	8	28
MONTAUBAN arr.	13	17	19	5	19	43	»		—	4	30	7	5	10	23	8	53
TOULOUSE.. arr.	14	07	»		20	30	»		—	5	10	7	45	11	25	9	56

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.		Autorails		EXP. 1re, 2e, 3e cl.		RAPIDE		OMNIB. 1re 2e, 3e cl.		DIRECT 1re, 2e, 3e cl.		EXP. 1re, 2e, 3e cl.		EXP. 1re, 2e, 3e cl.		RAPIDE	
TOULOUSE.... d.	3	58	9	25	8	35	13	25	15	50	17	20	21	5	—		23	19
MONTAUBAN. d.	6	11	10	50	9	17	14	6	16	35	18	12	21	46	—		0	»
Caussade.....	6	50	11	15	9	35	—		17	16	18	34	22	4	—		—	
Lalbenque.....	7	26	11	40	—		—		17	56	18	57	—		—		—	
Cieurac.....	7	34	11	45	—		—		18	4	—		—		—		—	
Sept-Ponts.....	7	44	11	54	—		—		18	14	—		—		—		—	
CAHORS... arr.	7	50	11	59	10	9	14	58	18	20	19	14	22	40	—		0	52
CAHORS... dép.	8	13	—		10	13	15	2	»		19	19	22	44	—		0	56
Espère.....	8	27	—		—		—		»		19	30	—		—		—	
St-Denis-Catus...	8	40	—		—		—		»		19	41	—		—		—	
Thédirac-Peyril...	8	53	—		—		—		»		19	53	—		—		—	
Dégagnac.....	9	2	—		—		—		»		20	»	—		—		—	
Saint-Clair.....	9	10	—		—		—		»		20	8	—		—		—	
GOURDON (1) d.	9	23	—		10	51	—		»		20	18	23	24	—		—	
Nozac.....	9	30	—		—		—		»		20	25	—		—		—	
Lamothe-Fénel...	9	38	—		—		—		»		20	33	—		—		—	
La Chap.-de-Mar .	9	45	—		—		—		»		20	39	—		—		—	
CAZOULES.....	9	51	—		—		—		»		20	45	—		—		—	
SOUILLAC.. dép.	10	4	—		11	12	—		»		20	56	23	45	—		—	
Gignac-Cressens..	10	32	—		—		—		»		21	22	—		—		—	
BRIVE.... arr.	10	57	—		11	50	16	33	»		21	47	0	23	—		2	24
BRIVE.... dép.		»			11	58	16	39	»		»		0	29	—		2	30
LIMOGES. arr.		»	—		13	22	18	5	»		»		1	49	—		3	47
LIMOGES. dép.		»	—		13	35	18	14	»		»		2	2	—		3	50
PARIS.. (A.) arr.		»			18	52	23	23	»		»		6	43	—		8	39
PARIS.. (O.) arr.		»			19	4	23	35	»		»		6	55	—		8	50

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 7 et arrive à Brive à 7 h. 15.

Montauban, Cahors à Libos

	Autorails		MARCH.-VOY.		Autorails
MONTAUBAN.....	»	10 50	14 6	16 55	
CAHORS.....	»	11 59	14 58	18 2	
CAHORS.....	7 2	12 »	15 51	18 56	
Mercuès.....	7 15	12* 9	16 9	18* 57	
Douelle (*Arrêt*).....	7 19	12* 12	16 16	19* 2	
Parnac.....	7 28	12 17	16 27	19 7	
Luzech.....	7 34	12 22	16 35	19 12	
Castelfranc.....	7 44	12 30	16 49	19 21	
Prayssac (*Arrêt*).....	7 48	12* 32	16 55	19* 25	
Puy-l'Evêque.....	7 55	12 39	17 5	19 30	
Duravel.....	8 2	12* 44	17 15	19* 35	
Soturac-Touzac.....	8 9	12* 49	17 25	19* 40	
Fumel.....	8 19	12 57	17 38	19 48	
LIBOS.....	8 24	13 »	17 46	19 53	
AGEN.....		14 6			

Libos, Cahors à Montauban

	Autorails		Autorails	
PENNE.....			13 30	
LIBOS... dép.....	6 45	9 15	13 55	18 11
Fumel.....	6 48	9 23	13 58	18 21
Soturac-Touzac.....	6* 56	9 37	14* 6	18 33
Duravel.....	7* »	9 47	14* 10	18 36
Puy-l'Evêque.....	7 6	9 57	14 16	18 46
Prayssac (*Arrêt*).....	7* 11	10 10	14* 22	18 53
Castelfranc.....	7 15	10 17	14 25	19 »
Luzech.....	7 23	10 38	14 33	19 12
Parnac.....	7 28	10 51	14 38	19 21
Douelle (*Arrêt*).....	7* 32	11 »	14* 42	19 26
Mercuès.....	7* 35	11 8	14* 45	19 33
CAHORS.....	7 44	11 24	14 54	19 45
CAHORS.....	7 45	11 45	17 31	»
MONTAUBAN.....	8 53	13 17	19 5	»

* Arrêt facultatif sur demande faite : par les voyageurs au Chef de gare pour monter ; au Chef de train pour descendre.

St-Denis-près-Martel à Aurillac

	EXP.			
St-Denis-près-Martel.	4 50	14 43	18 43	18 53
Vayrac.....	4 58	14 50	—	19 »
Bétaille (*arrêt*).....	5 3	14 54	—	19 5
Puybrun.....	5 11	15 2	—	19 12
Bretenoux-Biars....	5 20	15 10	19 1	19 21
Port-de-Gagnac.....	5 26	15 16	—	19 28
Laval-de-Cère.....	5 34	15 23	—	19 36
Lamativie.....	5 55	15 40	—	19 53
Siran (*arrêt*).....	6 11	15 54	—	20 7
La Roquebrou.....	6 30	16 5	19 49	20 19
AURILLAC.. arrivée.	7 13	16 40	20 20	20 55

Aurillac à St-Denis-près-Martel

	EXP.			
AURILLAC.. départ.	4 55	6 »	10 40	17 17
La Roquebrou.....	5 30	6 26	11 18	17 55
Siran (*arrêt*).....	5 41	—	11 29	18 6
Lamativie.....	5 56	—	11 43	18 21
Laval-de-Cère.....	6 11	—	11 58	18 36
Port-de-Gagnac.....	6 18	—	12 5	18 44
Bretenoux-Biars.....	6 33	7*11	12 14	19 4
Puybrun.....	6 42	—	12 21	19 13
Bétaille (*arrêt*).....	6 51	—	12 28	19 21
Vayrac.....	7 5	—	12 33	19 27
St-Denis-près-Martel.	7 12	7 30	12 40	19 34

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	7 33	10 37	»	19 42
Sarlat..... dép.	»	8 39	12 »	17 58	20 46
Cazoulès.....	»	9 13	12 36	19 7	21 21
Souillac.....	8 19	9 23 / 10 12	12 46 / 13 43	19 18	21 30 / 18 17
Le Pigeon.....	8 31	10 30	13 56	Les jours de foire et marché à Sarlat	18*25
Baladou. Arrêt.	8 35	10 36	14 »		—
Martel.....	8 42	10 56	14 7		18*34
St-Denis-p.-M.ar.	8 51	11 7	14 18		18 42

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	—	7 31	9 14	13 »	15 55
Martel.....	—	7*40	9 27	13 13	16 24
Baladou. Arrêt.	—	—	9 33	13 19	16 34
Le Pigeon.....	—	7*48	9 37	13 22	16 49
Souillac.....	6 15	7 57	9 46 / 11 36	13 31 / 13 45	17 » / 20 51
Cazoulès.....	6 24	8 2	11 44	13 53	20 59
Sarlat.....	7 31 / 5 33	8 28	17 55	15 3	21 36
Le Buisson. ar.	6 17	9 »	18 39	15 48	»

De Sarlat à Gourdon

SARLAT.....	8 29	17 6	»
Carsac.....	8 39	17 17	»
Grolejac.....	8 45	17 28	»
St-Cirq-Madelon.....	8 51	17 34	»
Payrignac (arr.).....	8 58	17 41	»
GOURDON.....	9 8	17 51	»

De Gourdon à Sarlat

GOURDON.....	6 46	16 4	»
Payrignac (arr.).....	6 55	16 12	»
St-Cirq-Madelon.....	7 3	16 19	»
Grolejac.....	7 21	16 24	»
Carsac.....	7 32	16 33	»
SARLAT.....	7 46	16 46	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»		»		»		10 1	15 45	19 45	
CAPDENAC. arr.	»		»		»		13 46	19 7	23 18	
CAPDENAC. dép.	2 20	7 17	11 11	17 20	13 56	19 31	23 38			
FIGEAC.....	2 45	7 31	11 23	17 29	14 8	19 44	23 49			
Le Pournel.....	—	7 50	11 42	»	14 24	20 2	—			
Assier.....	3 35	8 1	11 54	»	14 38	20 12	0 15			
Flaujac (halte)...	—	8 10	12 3	»	14 42	20 21	—			
Gramat.....	5 9	8 23	12 18	»	14 54	20 34	0 33			
Rocamadour.....	5 21	8 35	12 28	»	15 7	20 45	0 43			
Montvalent.....	5 38	8 49	12 42	»	15 23	20 58	—			
St-Denis-p.-Martel arr.	5 49	8 58	12 51	»	15 33	21 7	1 2			
St-Denis-p.-Martel dép.	5 58	9 6	13 1	»	15 43	21 15	1 7			
Quatre-Routes....	6 9	9 16	13 11	»	15 52	21 25	—			
Turenne.....	6 21	9 26	13 21	»	16 2	21 34	—			
BRIVE..... ar.	6 54	9 48	13 44	»	16 27	21 54	1 39			
PARIS (Orsay) ar.	»	19 4	»	»	23 35	5 39	8 43			

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

					(Orsay)	(Orsay)		
PARIS (Aust.) d.	21 57	22 50	»	7 30	10 15	»	»	
Brive..... dép.	3 53	8 19	»	14 3	17 8	18 16	»	
Turenne.....	4 14	8 44	»	14 23	17 29	18 52	»	
Quatre-Routes....	4 22	8 53	»	14 31	17 37	19 3	»	
St-Denis-p.-Martel arr.	4 29	9 »	»	14 38	17 44	19 15	»	
St-Denis-p.-Martel dép.	4 35	9 8	»	14 42	17 48	19 39	»	
Montvalent.....	—	9 19	»	—	17 59	19 57	»	
Rocamadour.....	4 59	9 37	»	15 6	18 15	20 46	»	
Gramat.....	5 10	9 50	»	15 16	18 26	21 7	»	
Flaujac (halte)...	—	10 3	»	—	18 38	»	»	
Assier.....	5 29	10 13	»	15 34	18 48	21 42	»	
Le Pournel.....	—	10 22	»	15 43	18 57	»	»	
FIGEAC..... dép.	5 52	10 44	»	15 59	19 14	22 13	»	
CAPDENAC ar.	6 1	10 53	»	16 8	19 23	22 26	»	
CAPDENAC d.	6 27	11 20	»	16 16	19 38	»	»	
TOULOUSE.....	9 56	15 28	»	19 13	23 24	»	»	

De Cahors à Capdenac

CAHORS.....	8 2	10 14	16 44	19 »		
Cabessut.....	8 11	10 25	16 55	19 11		
Arcambal.....	8 20	10 41	17 4	19 43		
Vers.....	8 28	10 59	17 12	19 53		
Saint-Géry.....	8 35	11 14	17 17	19 58		
Conduché.....	8 46	11 43	17 28	20 17		
Saint-Cirq-la-Popie..	8 52	11 53	17 34	20 27		
St-Martin-Labouval..	8 59	12 17	17 41	20 35		
Calvignac.....	9 5	12 27	17 47	20 45		
Cajarc.....	9 16	12 44	17 59	21 3		
Montbrun.....	9 25	A titre essai jours de foire à Cajarc	18 8	21 13		
Toirac.....	9 33		18 16	21 20		
Lamadeleine.....	9 44		18 27	21 33		
CAPDENAC.....	9 55		18 38	21 45		

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC.....	7 11	11 49	19 37	»		
Lamadeleine.....	7 23	12 5	19 47	»		
Toirac.....	7 34	12 19	19 56	»		
Montbrun.....	7 42	12 30	20 3	»		
Cajarc.....	7 52	12 45	20 13	»		
Calvignac.....	8 2	12 58	20 22	»		
St-Martin-Labouval..	8 9	13 7	20 28	»		
Saint-Cirq-la-Popie..	8 17	13 17	20 35	»		
Conduché.....	8 23	13 25	20 41	»		
Saint-Géry.....	8 38	13 41	20 53	»		
Vers.....	8 43	13 48	20 58	»		
Arcambal.....	8 50	13 59	21 5	»		
Cabessut.....	8 59	14 14	21 14	»		
CAHORS.....	9 6	14 23	21 21	»		